

# L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 21 – 1997

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : [commandes@aspruj.ch](mailto:commandes@aspruj.ch)

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

[www.aspruj.ch](http://www.aspruj.ch)

# SOMMAIRE

<b>Assemblée générale du 20<sup>e</sup> anniversaire</b>	
discours de M. Claude Laville, président du Parlement jurassien .....	3
<b>Message du président</b>	
par le président Pierre Froidevaux .....	5
<b>Le langage des Jurassiens. Survol historique</b>	
par Pierre Henry .....	7
<b>Corrections de la Suze</b>	
par les élèves de l'Ecole secondaire de la Communauté scolaire de Courlelary, Cormoret et Villeret sous la direction de MM. J.-P. Bessire et P.-A. Schwab .....	13
<b>Quand les garçons de Bévillard allaient rifler la barre à «L'Union»...</b>	
par Laurence Marti .....	27
<b>Quelques considérations sur la pauvreté, le district et l'Hospice du château de Porrentruy (1841-1930)</b>	
par John Vuillaume .....	37
<b>La Chanson de Péquignat</b>	
par Victor Giordano .....	51
<b>Fonctions publiques d'autrefois</b>	
par Michel Babey .....	59
<b>La Tante Arie dans la légende.</b>	
<b>Bonne fée d'Ajoie et du Pays de Montbéliard</b>	
par Yves Pradeilles .....	61
<b>Les cloches de l'église de Saint-Brais</b>	
par J.-P. Renard .....	69
<b>Clôtures et enceintes mégalithiques dans le Nord du Jura</b>	
par Yves Gigon .....	79

**Couverture:** Les Bois, hameau du Cerneux-Godat, séparation entre un jardin et le pâturage communal, constituée par une lignée de 22 grandes dalles, mesurant 23 m de longueur. {Photo Marie-Thérèse Fleury}

*L'Hâta* est publié par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ). La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de la cotisation.

## Comité de rédaction

Rédacteur en chef: Yves Gigon, Beaupré, 2900 Porrentruy.

Membres: Marie-Angèle Lovis, licenciée en histoire. 2900 Porrentruy.

Maurice Gigon, typographe, 2902 Fontenais.

Philippe Simon, licencié en histoire. 2802 Develier.

*La responsabilité des articles incombe aux auteurs.* Prix du numéro: Fr. 25. -.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

C'est dans un train historique, tiré par une locomotive à vapeur bientôt centenaire, et composé de quatre wagons vieillissants dont un transformé en bar-restaurant, que les membres de l'ASPRUJ ont quitté Glovelier pour rejoindre Montfaucon; malheureusement, la pluie était aussi du voyage.

Un peu plus tard, une centaine de nos membres se sont réunis à l'Hôtel de la Gare du Pré-Petitjean pour tenir l'Assemblée générale du 20<sup>e</sup> anniversaire. Elle a été honorée par la présence de M. Claude Laville, vice-président du Parlement jurassien qui a fait l'éloge de notre association. Les membres fondateurs présents, très émus des paroles flatteuses adressées à l'ASPRUJ ont demandé la publication du discours de M. Laville.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que j'ai accédé à la demande du président du Parlement de vous apporter les salutations du Parlement jurassien à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de votre importante association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien. Le président du Parlement, M. Hubert Ackermann, qui s'excuse de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, retenu par d'autres engagements, m'a prié de vous transmettre ses cordiales salutations.

Pour les associations, il en va comme pour les individus, il est souvent, judicieux de profiter d'un jubilé pour jeter un regard

en arrière et poser ainsi un premier bilan d'une génération d'activités. Mais cet anniversaire est également propice pour définir, à l'issue d'une réflexion sérieuse, les lignes de force de son action et celles des prochaines années. Et je salue l'effort de réflexion que vous menez pour profiler vos activités futures.

Si on jette un regard attentif sur le bilan de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien, il faut bien admettre que les engagements, les motifs pour monter au créneau n'ont pas manqué jusqu'à ce jour, depuis l'intervention pour la défense du Restaurant du Soleil à Develier en 1976, acte qui a porté l'ASPRUJ sur les fonts baptismaux,

Par votre travail incessant de protection contre les destructions abusives ou les transformations maladroites, voire malvenues, de l'habitat jurassien, votre association s'est posée en véritable conscience patrimoniale pour les Jurassiens; aussi bien pour les individus que pour les autorités jurassiennes cantonales et communales, même si cela n'a pas toujours été accepté voire reconnu comme il le devrait. Et forcément comme tout conflit de conscience, cela a suscité plus d'une fois des réactions passionnées qui ont animé des discussions dans les villages de notre Jura. C'était inévitable, car personne n'aime avoir à se confronter à sa conscience, une fois qu'un acte malheureux a été envisagé ou même parfois profondément engagé.

Polémiques, passions, discussions sur le bien-fondé de telle ou telle action de

sauvegarde de leur patrimoine ont souvent déchiré les Jurassiens. Ce sont les risques inévitables, lorsque intérêts privés et intérêts collectifs s'affrontent au nom d'une part de la propriété privée, et d'autre part de la volonté de préserver un habitat rural intact et de lutter contre cette frénésie de destruction du patrimoine qui obnubile certains Jurassiens, au nom d'un prétendu modernisme hérité à la fin des années soixante.

Mais fidèles à vos convictions, debout et fiers de la légitimité de votre action, vous continuez de lutter pour préserver ce patrimoine qui nous est cher et pour garantir aux générations futures de Jurassiens cette qualité de vie à laquelle nous sommes très attachés et dont nous aimons tant vanter les avantages à la face des citoyens stressés des cantons urbains.

Comme pour tout un chacun, succès et échecs ont jalonné vos vingt ans d'activités. Vos succès, nombreux, vous ont motivés pour continuer inlassablement votre précieux travail, pour remettre inlassablement l'ouvrage sur le métier, salubre labeur pour lequel au nom des générations futures nous vous disons déjà merci.

Vos échecs ne vous ont pas découragés, au contraire vous avez puisé dans ces difficultés les enseignements judicieux pour les actions suivantes qui vous ont permis de rebondir vers de nouveaux succès. Ils vous ont convaincus du bien-fondé de votre mission et vous ont décidés à réorienter votre action, en travaillant dans les projets en amont, non pas comme(...)

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## Localités du Jura protégées par la Confédération

Dans la longue liste des objets d'art, des bâtiments, des créations littéraires ou musicales que la Confédération place sous sa protection, il y a les sites naturels et les sites construits. L'inventaire des sites construits à protéger, en Suisse, a été réalisé sous l'égide de la Confédération. Cet inventaire est connu sous le terme d'ISOS, abréviation de l'appellation allemande:

Inventar Schütz der Schweiz (Inventaire des objets suisses dignes de protection).

J'ai pensé qu'il était utile de donner à nos membres la liste des 27 localités du canton du Jura et des localités plus un site non bâti du Jura bernois mis sous la protection de la Confédération et reconnus d'importance nationale.

*Alle*, en tant que village urbanisé. *La*

*Bosse*, hameau. *Bourrignon\** village. *Les Cerlatez - Etang de Gruère*. *La Chaux-des-Breuleux*, hameau. *Chevenez*, village. *Choindez*, cas particulier. *Cœuve*, village. *Corban*, village. *Courcelon*, hameau. *Delémont*, vieille ville. *Fahy*, village. *Les Forges*, cas particulier. *Grandgourt*, cas particulier. *Löwenburg*, cas particulier. *Le Maira*, village. *Miécourt*, village. (...)



Avant.



Après 1993: la façade, sud n'a subi aucune modification. L'annexe a été ajoutée.

*Peu-Claude: M. E. Chavanne, architecte à Moutier, s'est penché sur le sort de cette ferme qui tombait en ruine et en a fait une magnifique résidence familiale. Il a démontré qu'en rénovation rien n'est impossible.*

# LE LANGAGE DES JURASSIENS

## Survол historique

Résumer, en quelques pages, l'histoire de la langue postule une démarche forcément simplificatrice. Notre propos ne vise qu'à commenter brièvement un tableau synoptique et deux cartes géographiques. Ce bref survол nous rappellera qu'en vingt siècles, notre idiome a passé progressivement du latin parlé en Gaule aux patois jurassiens et, parallèlement, au français. N'oublions pas, en effet, que nos arrière-grands-parents étaient bilingues: selon les circonstances, ils parlaient ou patois ou français.

## Quelle langue parlaient les premiers «Jurassiens»?

Les fouilles archéologiques liées à la construction de la Transjurane ont révélé une présence humaine, dans notre région, plusieurs millénaires avant notre ère. Comment les hommes qui taillaient le silex au Noir-Bois, entre Alle et Porrentruy, communiquaient-ils entre eux ? Il est très vraisemblable que la position de leur larynx leur permettait déjà de produire des sons articulés et distincts. Ces modulations variées exprimaient la peur, la joie, la surprise, par exemple. Les cris gutturaux de ces chasscurs-cueilleurs se sont diversifiés peu à peu pour constituer les premières traces d'un langage.

## Qu'est-ce que l'indo-européen?

Les rapports entre l'archéologie et le langage ont suscité de nombreuses études et d'ardentes controverses. Il semble qu'à partir de 1000 avant Jésus-Christ environ, des langues indo-européennes étaient parlées par la majorité des habitants de l'Europe. L'indo-européen est le nom conventionnel d'une famille de langues à laquelle se rattachent notamment les langues romanes, dont le français, ainsi que de nombreuses langues d'Asie.

Il n'existe pas de preuves archéologiques, pas d'attestations de l'indo-européen. Pourtant, il faut admettre son existence pour expliquer les concordances, nombreuses et précises, qu'on a relevées dans la plupart des langues européennes - exception faite du hongrois, du finnois, du basque et du turc - et dans plusieurs langues asiatiques, dont celles du nord de l'Inde. Cet ancêtre commun, que l'on ne connaît que par sa descendance, a produit plusieurs rameaux. Par mesure de simplification, nous en retiendrons trois: l'italique, le celtique et le germanique. (*Voir le tableau reproduit sur la double page suivante*)

## En quelle langue prêchait saint Germain?

Nous avons une seule certitude: le français a pour origine le latin parlé en Gaule.

Mais ce latin a subi l'influence du gaulois et du germanique notamment. Dès la conquête de la Gaule par les Romains, le latin y est diffusé par les soldats, les marins, les marchands. Ceux qui savent écrire, les clercs par exemple, écrivent une langue plus ou moins classique. Mais le peuple utilise une langue composée d'une infinité de parlers différents, issus du latin. Qualifié de vulgaire ou tardif, ce latin deviendra la *romana lingua rustica*.

C'est probablement cette langue préromane, simple et populaire, qu'utilisèrent saint Germain et saint Randoald, saint Ursanne et saint Imier pour se faire comprendre de leurs fidèles. On sait qu'à la même époque (VII<sup>e</sup> siècle), saint Eloi, le fameux conseiller du roi Dagobert, avait pris l'initiative de prononcer ses sermons en langue vulgaire et non plus en latin, comme le prescrivait l'Eglise.

## La naissance du français

Le premier texte «français» écrit date du 14 février 842. C'est un des Serments de Strasbourg, prononcés en roman et en germanique. Ils scellèrent l'alliance des petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre leur frère Lothaire.

Le premier texte rédigé en «Suisse» en protofrançais est «jurassien». M s'agit d'un accord conclu le 30 avril 1244 entre Hugues de Buix et l'Abbaye de Bellelay. Cette charte est conservée aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy. (...)

## CORRECTIONS DE LA SUZE

Texte et iconographie tirés de *Suze, notre rivière*, sujet d'étude des élèves de l'Ecole secondaire de la Communauté Courtelary, Cormoret et Villeret, sous la direction de MM. J.-P. Bessire et P.-A. Schwab. Septembre 1992.

Les hommes de cette vallée, voyant leur rivière quitter son lit si souvent, ont entrepris de la... corriger. Quel verbe!

Pendant tout le temps que dura notre étude, nous avons tenté de le garder à l'esprit, et de comprendre.

Comprendre le paysage de ce pays, les dessins de son cours d'eau, ses méandres sensuels, ses brusques rectilignes.

Au-delà d'une froide analyse des travaux entrepris, nous avons voulu découvrir ces hommes d'Erguël durant les années de crise. Les autorités, les ingénieurs et surtout les chômeurs.

Nous avons également tenté d'apprendre aux adolescents à s'approcher des anciens, à leur parler, à les mettre en confiance et à susciter les confidences. L'entreprise fut parfois passionnante et nos jeunes historiens passèrent des heures à écouter. De nombreux documents leur furent confiés.

L'apprentissage du classement des informations fut une autre histoire...

*Face à la densité et à la richesse des documents entreposés aux archives municipales, les élèves se sont vite rendu compte qu'en une semaine il leur serait impossible d'effectuer une étude complète des travaux de correction dans les trois villages.*

*Ils se sont donc appliqués à faire un tri de plans, à rechercher quelques détails intéressants dans les procès-verbaux et surtout à enregistrer des commentaires de témoins et à rassembler des photographies.*

*Pas à pas, les élèves ont pu saisir les diverses phases des travaux: étude, prise de décision politique, attribution des compétences, contrôle des devis, des chantiers, des factures. Ils ont aussi appris l'importance de la négociation pour régler les conflits ou lever les oppositions.*

*Peut-être s'en souviendront-ils un jour, lorsqu'à leur tour, ils assumeront des responsabilités politiques dans leur village.*

**Paul-André Schwab**

### Ont participé à ce travail

De Courtelary: Carinne Amstutz. Katia Chopard, Priscille Meyer. Fabrice Magrini.

De Cormoret: Mathieu Beuret, Daniel Geiser, Pierre Geiser, Jérôme Ganguillet.

De Villeret: Barbara Jeanrenaud, Alexandra Magri, Stéphanie Cavallaro, Nadia Turkusic, Cédric Châtelain, Christof Schnegg, Cédric Cuche, Antoine Walther.

### Corrections de la Suze à Courtelary (1921-1934)

**Commission municipale et bourgeoise  
de la correction de la Su/e (CMB-Cy),  
constituée le 1<sup>er</sup> juillet 1920 à Courtelary**

Pour les municipaux: MM. Jean Gobat, directeur de l'orphelinat, conseiller municipal; Constant Reichenbach, agriculteur,

conseiller municipal; Edouard Bourquin, marchand de bois, maire.

Pour les bourgeois: MM. Charles-Dagobert Voumard, pasteur, diacre du Jura, secrétaire de bourgeoisie; Henri Voumard, commis, conseiller municipal; Charles Dodillet, sellier-tapissier, conseiller municipal; Florian Langcl, agriculteur, président de bourgeoisie.

«Emus par les ravages que causent les incessantes inondations dont souffre notre localité, les citoyens réunis en assemblée ont décidé de faire de gros sacrifices pour assainir Courtelary et ses campagnes en rendant impossibles, par une correction rationnelle de son lit, les débordements de la Suze.» (Lettre de la CMB-Cy à M. Greppin, ingénieur en chef du 3<sup>o</sup> arrondissement, 22.2.21)

«Depuis des mois, des citoyens éclairés travaillent avec ardeur au projet de la correction de la Suze. Ce projet a été accepté par les autorités compétentes. De bons subsides sont assurés à la commune. Il y a quelques jours, un cortège, partant de la place de la gare, s'est rendu sur le lieu des travaux où, après de belles productions de notre dévouée Fanfare Municipale, M. le pasteur Dagobert Voumard, secrétaire de la Commission de la correction de la Suze, prononça un discours fort applaudi et donna officiellement le premier coup de pioche.

Les chômeurs de Courtelary ont maintenant du travail pour plusieurs mois, Comme M. Voumard, Messieurs, nous formons le vœu qu'à l'expiration de votre dur labeur, le travail reprenne et que (...)

# QUAND LES GARÇONS DE BÉVILARD ALLAIENT RIFLER LA BARRE À «L'UNION»...

En décembre 1839 la société des garçons de Bévillard décidait de se donner un règlement écrit. En elle-même, cette démarche n'avait rien de particulièrement original, d'autres sociétés de garçons jurassiennes (Malleray, Moutier, Basse-court, Delémont) nous ont laissé de tels documents. Par contre, fait plus intéressant, dès cette date ces mêmes garçons décidaient également de tenir une liste de leurs membres accompagnée d'un protocole des séances et délibérations de la société, le tout réuni dans un seul registre que nous avons pu retrouver grâce à M. R. Flotiront de Bévillard. Il s'agit là d'une source assez unique dans le Jura puisqu'elle contient plus d'une centaine de procès-verbaux de séances qui nous permettent de mieux connaître le profil social de ces garçons et la nature de leurs activités pendant près de quarante ans. Le protocole s'interrompt en effet en date du 28 mai 1879 sans qu'il y ait pour autant mention d'une quelconque dissolution de la société.

Si Ton connaît assez bien le rôle que jouaient ces sociétés à la fois comme lieux d'initiation pour le jeune adulte et comme institutions de contrôle de la vie villageoise, notamment des mariages et des têtes<sup>1</sup>, rares sont par contre les témoignages directs de ces activités. Des sources comme le registre de Bévillard sont donc particulièrement précieuses et il nous semblait important d'en communiquer le contenu à un plus large public.

## Qui sont les garçons de Bévillard?

Contrairement à celle de Malleray qui à la même époque n'acceptait que les bourgeois<sup>3</sup>, la société des garçons de Bévillard semblait faire preuve de plus d'ouverture en considérant comme membre toute personne s'étant acquittée de la taxe d'entrée. Celle-ci n'était pourtant pas égalitaire, les bourgeois devaient déboursier quinze batz, les non-bourgeois vingt-cinq, respectivement trois et cinq francs fédéraux à partir de 1859. De plus l'admission d'un bourgeois nécessitait l'accord de la simple majorité des membres alors que celle d'un non-bourgeois requérait une majorité des deux tiers. La présence d'un non-bourgeois, si elle n'était pas exclue, était donc soumise à un régime nettement plus restrictif. En fait l'examen de la liste des 72 membres inscrits à la société pendant quarante ans montre la récurrence de quatre noms de familles d'origine bourgeoise: ceux de Charpié, Flotiront, Charpiloz et Girod, qui apparaissent respectivement 16, 13, 12 et 10 fois. Malgré une ouverture de la société à l'ensemble de la communauté, les garçons de Bévillard restaient donc d'abord et avant tout de jeunes bourgeois du lieu. Parmi les autres noms apparaissent ceux de Bueche, Voïrol, Grosjean, Garraux, Romy, Mäder, Clerc ou encore Trébillod, soit pour la plupart des jeunes gens originaires des villages voisins.

La société, qui regroupait bon an mal an une quinzaine de personnes, ne fixait

pas explicitement l'âge d'entrée, mais pour la grande majorité des membres il se situait entre 17 et 18 ans. Aucune entrée avant 16 ans et de très rares exceptions au-dessus de 20 ans. La sortie, définie elle très clairement dans le règlement, intervient comme pour toutes les autres sociétés du même type, au moment du mariage. La société regroupe donc les jeunes hommes célibataires de Bévillard.

Il faut néanmoins nuancer quelque peu le terme de «jeune homme». A partir des dates d'entrée et de sortie contenues dans le registre, il est possible d'établir le nombre moyen d'années de sociétariat et l'âge moyen du mariage, soit 13 ans pour le premier (une moyenne qui atteint même 16 ans si l'on considère les membres entrés jusqu'en 1845) et 31 ans pour le second. Le mariage intervient donc pour la majorité aux alentours de la trentaine, mais il n'est pas rare de rencontrer des garçons ayant passé plus de 20 ans dans la société avant de se marier. On retrouve également quelques exemples de «vieux garçons» qui totalisent eux plus de 30 ans au sein de la société et dont la sortie n'intervient qu'avec le décès de l'intéressé. Il faut ainsi garder en mémoire la situation particulière de l'époque, caractérisée, comme le relève G. Lovis dans «Au Temps des Veillées», par le manque de moyens financiers et/ou par le «manque de filles», qui conduisait à des mariages assez tardifs. Un garçon pouvait donc très bien avoir déjà un âge relativement élevé, en tout cas selon nos critères actuels de la jeunesse. (...)

# QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA PAUVRETÉ, LE DISTRICT ET L'HOSPICE DU CHÂTEAU DE PORRENTROY (1841-1930)

Nos sociétés ont toujours produit leurs lots d'exclus et de pauvres. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le district de Porrentruy, un hospice pour les orphelins et les pauvres abrite au château du chef-lieu environ le cinquième des pauvres déclarés du district.

## Pauvreté et paupérisme au XIX<sup>e</sup> siècle

La pauvreté est l'état qui caractérise la personne qui manque de ressources, de moyens matériels, d'argent.

Le mot paupérisme recouvre une signification plus globale que celui de pauvreté. En 1840, le Français Brunet donne la définition suivante du paupérisme: *«Le terme de paupérisme emprunté à l'Angleterre qui méritait assurément de nommer le mal qu'elle possède avant toutes les autres nations, le mot de paupérisme ne désigne pas plus en l'espèce que celui de misère, il est plus général. La misère s'applique particulièrement aux individus, aux classes; elle fait toujours songer à des souffrances privées, tandis que le mot paupérisme embrasse tout l'ensemble des phénomènes de la pauvreté : ce mot anglais signifiera donc pour nous la misère en tant que fléau social, la misère publique.<sup>1</sup>»*

Si la pauvreté s'oppose à la richesse, ce n'est pas le cas du paupérisme, concept créé pour définir un phénomène que la société doit combattre: «Le paupérisme est un phénomène difforme qui s'insinue dans les plis de l'ordre naturel fondé par l'économie politique. Il défigure la pau-

vreté, lui ôte le caractère de malheur individuel et individuellement réparable, et assume en revanche une importance inédite sur le plan social.<sup>2</sup>»

Si la pauvreté est considérée comme «naturelle» par les esprits éclairés de l'époque, le paupérisme représente un danger social qui doit être éradiqué.

La « question sociale » mobilise les élites durant le siècle dernier qui voit fleurir une quantité impressionnante de sociétés d'utilité publique dont les membres, d'obédience libérale, cherchent à trouver des solutions au paupérisme. La séparation de la société en une classe des riches et une classe des pauvres est considérée comme la base d'un ordre d'origine divine. Le pauvre est celui qui ne possède comme ressource que sa force de travail, insuffisante à couvrir ses besoins et ceux des personnes dont il a la charge. Il faut faire en sorte que le pauvre puisse accomplir une tâche en rapport avec sa place dans la société, qu'il soit utile à cette dernière et que son sens moral soit assez développé pour étouffer en lui la conscience de son exploitation économique et sociale et donc toute velléité d'ascension sociale. Le sens moral du pauvre doit l'empêcher de transgresser les normes sociales et de revendiquer un nouvel ordre social.

L'homme aisé, «amoureux de l'ordre, mesuré, conduit par la raison, ayant l'esprit tendu vers les valeurs concrètes, calculateur, antiétatiste, partisan de la concurrence économique... admet la misère sur le plan social. Car la vie est une lutte. Il faut être du bon côté, ce qui im-

plique l'intelligence, la valeur de l'individu, l'habileté et la souplesse. Il s'en dégage un individualisme hargneux, revêche, sans attrait, dans lequel la charité apparaît comme un loisir et le paternalisme comme une forme de contrôle et d'autorité, d'où la fraternité est exclue et où domine toujours l'intérêt.<sup>3</sup>»

Le travail, «*source de toute richesse et de toute moralité*» est «*le premier besoin des peuples*<sup>4</sup>». Mais il manque souvent aux pauvres et pas aux riches «*car dans les classes aisées de la société, chacun trouve sa place, et la vocation est plus ou moins tracée; le fils succède à son père dans l'état qu'il exerce, ou il en prend un autre conforme à ses goûts et ses dispositions*». Le pauvre doit acquérir conduite, régularité et modération pour se ménager un avenir meilleur.

Les autorités publiques et les personnes de bonne volonté doivent lutter énergiquement contre les «vices<sup>5</sup>» qui rongent la classe indigente. Contre «l'ivrognerie<sup>6</sup>» et le «libertinage»; il faut réprimer alcoolisme et libertinage qui produisent tant d'enfants «malheureux» (illégitimes, abandonnés, «orphelins»). Contre la paresse, la négligence des parents pour leurs enfants, l'abandon des pauvres parents par leurs enfants.

Mais «*le remède radical du paupérisme, celui qui peut toujours être employé avec succès, quelque misérable que soit un peuple*», c'est l'instruction et l'éducation, «*première dette de la société envers tous ses membres*». L'enjeu du paupérisme passe des racines du mal à ses fruits (...)



# LA CHANSON DE PÉQUIGNAT

**Il existe deux chansons dites «des Petignat». L'une, écrite en français par Jules Thurmann, en 1834, est couramment chantée aujourd'hui encore. Mais le refrain qui est entonné de nos jours est celui de l'autre chanson des Petignat, celle de Ferdinand Feusier, écrite en patois en 1854. Ce texte-ci est en revanche tombé dans l'oubli. De plus, le texte de Thurmann n'avait pas pour but de magnifier la révolte des paysans, comme le croient ceux qui l'entonnent aujourd'hui, mais de discréditer les princes-évêques, comme nous le verrons plus loin.**

Nous empruntons à *L'Annuaire jurassien*, sous-titré *Prime du Pays*, édition de 1897, les principaux renseignements qui suivent et que nous complétons au besoin.

Rares sont les balades de sociétés jurassiennes de chant ou de toute autre amicale du Jura qui ne comprennent une partie chantée dans laquelle soient entonnées «Les Petignat», souvent dans la version française et parfois dans la forme patoise, cette dernière surtout au sein de sociétés villageoises. Ces deux refrains tiennent donc une place importante dans la culture populaire, ce qui justifie d'en rechercher les origines.

Dans cette recherche, le député Casimir Folletête, dont le fils Eugène, qui fut vicaire épiscopal, est sans doute plus connu de nos contemporains «âgés», nous est d'une aide précieuse. Dans l'ouvrage précité, il essaie de répondre à la question de savoir si «les Pe Pe Pe» date bien de

l'époque des Troubles de l'Evêché des années 1730 à 1740. S'y ajoute une interrogation qui n'est pas près de tarir: que signifie le refrain: «Que le matan thuai les Petignat! »?

Folletête nous intéresse aussi dans la mesure où il n'apporte pas une réponse directe à ces deux questions. Il plante d'abord le décor du temps en cause, l'éclairant de lueurs qui souvent confirment mais aussi parfois mettent en doute ce que les recherches historiques menées depuis lors nous ont appris sur ces événements.

## Un officier prussien

Folletête évoque d'abord un livret dont, affirme-t-il, «il n'existe qu'un seul exemplaire dans le Jura». Il s'agit des *Lettres d'un officier prussien à un de ses amis, contenant une description abrégée de l'Evêché de Bâle et une juste idée des troubles qui ont attiré dans ce pays-là, au printemps de 1740, une visite des troupes françaises pour le pacifier*.

Appréciations au passage la longueur de l'énoncé du titre: la télévision n'exigeait pas encore la plus extrême brièveté ! Mesurons aussi que l'expédition des troupes françaises est considérée comme une «visite».

Or, selon notre gradé prussien, «les gens de la campagne ajolote sont d'un très bon naturel. On les voit toujours de bonne humeur, toujours joyeux. Ils sont fort renommés dans tous les environs, à cause de leurs chansons, qui plaisent à tout le

monde par une naïveté qui fait mourir de rire et où il règne néanmoins une imagination si vive et si forte qu'on en est tout saisi. Leurs chansons sont toutes en dialogues satiriques et comiques. Mais ils n'attaquent que les vices, jamais les personnes. Et si vous les voyez un moment rêveurs, vous pouvez compter qu'à coup sûr ils composent une chanson. Ils sont aussi fertiles en airs campagnards les plus grotesques du monde.»

Folletête ajoute que «chaque période d'agitation politique intense a eu sa chanson de guerre. Le mouvement libéral de 1831 nous a dotés de «La Rauracienne» puis, en 1834, de la «Chanson des Petignat» (le nom de Péquignat s'étant altéré en «Petignat» unanimement usité aujourd'hui).

La réaction conservatrice de 1850 a fait éclore une véritable floraison de chansons politiques et de refrains satiriques dans les deux camps, comme la «Chanson de la Schlague» en 1854. Il ajoute que presque tout personnage politique a eu «les honneurs de refrains piquants, souvent plus méchants que spirituels, où le gros sel et les rimes épicées avaient, haut la main, le pas sur le sel attique si apprécié des véritables lettrés».

Amusons-nous de ces propos sévères et moins admiratifs que les compliments prussiens précités et relevons que Folletête émet ensuite l'avis que «la Chanson des Petignat a rapidement conquis une popularité qui restera», en quoi le siècle qui s'est écoulé depuis lui donne largement raison. (...)

# FONCTIONS PUBLIQUES D'AUTREFOIS

Depuis toujours, les collectivités publiques ont eu besoin de déléguer certaines tâches particulières à des citoyens de confiance qui exercent leur activité au nom de la société. C'est la notion de fonction publique.

Dans nos villages autrefois, ces fonctions n'étaient souvent qu'accessoires, faute surtout de finance communale, temporaires, comme par exemple la bergerie, ou à temps très partiel voire épisodique comme le service des inhumations. Même l'enseignement n'était pas un service qui pouvait nourrir son homme et la «régence» était liée à d'autres activités publiques rétribuées: on était en même temps maître d'école et sacristain ou chantre.

Petits boulots, petits salaires souvent, chez nous, enjeu de politique locale, un atout pour maintenir ou acquérir une prépondérance passagère aux élections municipales. Chose curieuse, la nomination étant faite, tout se passe comme si la fonction créait l'organe et il semble que rarement un village ait eu à se plaindre du fonctionnaire ainsi élu. Beaucoup d'honneur était attaché à une fonction électorale et cet honneur compensait la modicité du traitement.

Avec le temps, ces fonctions ont évolué. Certaines ont été réunies pour former des postes communaux complets. Certaines ont disparu, remplacées par des innovations modernes - exemple le crieur public. D'autres sont passées en mains privées comme les pompes funèbres.

On peut affirmer que c'est au milieu de notre siècle, peut-être au moment de

la Deuxième Guerre mondiale, que se sont modifiées de la façon la plus profonde les structures villageoises et il semble que le temps est venu, pendant que les témoins sont encore vivants, de prendre note de certains aspects de la vie locale jurassienne. Pour ce faire, nous pourrions user des archives communales - celles de Bassecourt nous sont aimablement ouvertes par le secrétaire communal Roland Stadelmann - et par des témoignages privés. Nous ne nous arrêterons que sur le cas de «professions» très typées, à l'époque bien ancrées dans les mœurs jurassiennes et qui ont disparu, du moins dans leur forme classique.

## Le guet de nuit

Tous ceux qui ont fait du service militaire savent ce que représente le service de garde. Il s'agit, en somme, qu'un soldat ou un groupe de soldats prenne en charge la surveillance d'un territoire, de locaux ou de matériel, pour permettre au reste de la troupe de vaquer à ses occupations ou de se reposer. Tel était, au village, le rôle du guet de nuit. Ce fonctionnaire vivait au rebours des autres citoyens, c'est-à-dire de nuit, pour que la collectivité puisse dormir dans une relative quiétude.

L'usage en était ancien. Mais il semble que certaines périodes se soient montrées négligentes sous ce rapport. Le régime bernois devait remettre les choses au point,

Le 10 septembre 1836, le préfet de Delémont rappelle au maire de Bassecourt que chaque commune doit avoir son guet nommé par le conseil communal et assermenté par le préfet. «La nécessité d'un guet, dit-il, n'est plus à démontrer, mais elle est plus forte dans la mauvaise saison.» Il est rappelé les deux tâches principales du guet: répression des désordres et surveillance des incendies. La fonction avait un aspect de police des mœurs, les excès de boisson n'étant pas une innovation moderne, mais aussi de dissuasion des voleurs et des vandales.

Dans ses œuvres, le guet portait souvent un ou des signes distinctifs donnant à la profession un certain prestige. Le 8 avril 1910, l'ancien guet de nuit de Berlicourt est sommé par le maire de transmettre à son successeur la hallebarde appartenant à la commune et qu'il gardait par-devers lui comme un souvenir attendrissant de ses anciennes prérogatives.

Un des charmes de ce curieux «métier» était, dans quelques localités, la proclamation chantée des heures nocturnes. On sait que cet usage n'a pas complètement disparu aujourd'hui, mais ce n'est plus que du folklore.

Un couplet pour chaque heure, un nombre de couplets variable, suivant les saisons, des variantes adaptées à la météorologie ou au calendrier, le salaire n'était pas volé. Le guet, en plus d'un certain courage, d'une disponibilité entière, devait être un peu liturgiste et posséder, outre l'oreille, un organe suffisamment (...)

## Bonne fée d'Ajoie et du Pays de Montbéliard

# LA TANTE ARIE DANS LA LÉGENDE

«*Les pays qui n'ont point de légendes sont condamnés à mourir de froid.* » (Patrice de la Tour du Pin)

Au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, des chercheurs franc-comtois et jurassiens ont patiemment collecté les témoignages encore vivants de la tradition orale attachée aux contes et légendes de notre région.

Ainsi *Thuriet, Perron, Focht, Cordier, Monnier, Gravier, Beauquier...* (pour la Franche-Comté); *Quiquerez, Hornstein, Beuret-Frantz...* (pour le Jura et au-delà). Et combien d'autres encore.

D'autres chercheurs ont, depuis, complété cette quête. L'essentiel dans ce domaine est donc déjà publié et constitue une masse non négligeable de contes et de légendes venus du plus profond de l'Alségau.

On ne peut rester indifférent en face de ces textes qui nous partent et nous interpellent. Ce sont autant de documents précieux qui nous plongent dans le domaine insondable de l'imaginaire, expression des profondeurs de l'homme. Ils sont aussi la révélation d'un monde autre, duquel nous restons proches par les fibres les plus inconscientes de notre être.

A travers ces histoires, il ne faut point chercher une vérité, mais bien plutôt «les traces d'un vécu quotidien que le merveilleux se charge de transposer, voire d'inverser», comme l'a écrit l'auteur franc-comtois *Guy Michel*. Le conte ou la légende - telle celle de la Tante Arie - apparaît

ainsi comme l'une des formulations privilégiées de la culture populaire paysanne, à une époque (avant le XIX<sup>e</sup>) où la ville n'existait pratiquement pas dans la région, où l'école n'avait pas encore remis en question les données de la tradition orale, ni substitué aux fonds comtois et jurassien d'autres références et d'autres manières de penser.

Ainsi se sont évanouis peu à peu les contes et les légendes. Une sorte de *décul-turation* qui a produit, par réaction, de nombreuses recherches, lesquelles ont permis de sauver une bonne part de ces témoignages anciens.

Les contes et les légendes foisonnent: dames vertes et dames blanches, géants,

vouivres et dragons, monde diabolique, seigneurs, dames et châteaux, animaux et chasseurs, villages engloutis...

Au nombre des fées, la Tante Arie (ou Arie), dont voici les murmures lointains.

### Familière des grottes

*Quiquerez*, dans ses *Traditions et légendes du Jura*<sup>2</sup> fait remarquer que les fées ne sont pas une invention du Moyen Age, mais qu'elles ont précédé les Romains qui les connaissaient sous le nom de *fatua, fada, fadula*. Il note que les fées ou les dames blanches du Jura hantaient volontiers les lieux jadis occupés par les druides.(...)



L'emplacement de la grotte de la Tante Arie, dite également de la Combe-Noire, à Pierrefontaine-lès-Blamont, près de Damvant. (D'après la carte au 1/60000, feuille 2, Editions Kummerly + Frey). Cet endroit est toujours un but de courses scolaires.

# LES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE SAINT-BRAIS

## 1. Les cloches de nos églises

### 1. Leur origine

L'usage de clochettes comme signe avertisseur sonore est immémorial, aussi bien dans le domaine profane que dans le domaine sacré; les plus anciennes ont sans doute vu le jour en Chine.

Gongs, claquoirs, clochettes, trompettes, crécelles sont utilisés, au début de l'ère chrétienne, comme signaux de rassemblements pour les offices liturgiques.

L'usage de cloches proprement dites se répand vers la fin du V<sup>e</sup> ou le début du VI<sup>e</sup> siècle, d'abord dans les monastères, puis dans les églises paroissiales.

Leur nom le plus commun est celui de «signum» (signe ou signal) ou de «campana» (d'où le nom de campanile donné à certains types de clocher)<sup>1</sup>.

Le nom de «clocca», qui a donné en français le mot «cloche», vient probablement de l'irlandais «clog» et de l'ancien allemand «klochôn», signifiant «battre» ou «frapper».

### 2. Leur usage liturgique ou profane

Les cloches servent en premier lieu à assembler les fidèles en vue de la liturgie.

C'est ainsi qu'on peut lire sur la plus grande cloche de l'église des Breuleux, dite de Saint-Joseph, datant de 1890. l'inscription:

«J'APPELLE LES MORTELS ET RAPPELLE L'ÉTERNEL».

A partir du Moyen Age, les cloches ont aussi pour mission d'inviter les fidèles absents à s'unir par la prière à la liturgie qui se célèbre.

D'où les sonneries de cloches, durant la lecture de l'Évangile, au moment du «Sanctus» ou de la consécration, qui viennent s'ajouter au tintement des clochettes des servants de messe.

Les cloches peuvent encore résonner pour provoquer des moments de prière privée - comme la sonnerie de l'Angelus, matin, midi et soir - ou pour annoncer les baptêmes, les mariages et les décès.

Elles se taisent traditionnellement depuis la messe du Jeudi-Saint jusqu'à la messe de la Résurrection; c'est un signe de deuil de l'Église. La tradition populaire dit qu'elles se rendent à Rome.

A certains endroits, elles ont en outre une destination profane : sonner les heures, ou le tocsin en cas d'incendie ou d'intempéries.

### 3. Le «baptême» des cloches

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle apparaît le rite du «baptême» des cloches. C'était en réalité une consécration.

Une déformation populaire en avait fait comme un «baptême»: le rite comportait en effet l'ablution de la cloche et des onctions avec le saint chrême (huile sainte), puis on plaçait sous elle des brûle-parfums; ces diverses actions étaient accompagnées du chant de psaumes et d'oraisons.

Ces prières montraient qu'on attendait de la cloche plus que la simple convocation des fidèles: on y voyait comme un

objet sacré, auquel la prière de l'Église conférait un pouvoir pour chasser les démons et les intempéries.

Une des cloches de l'église de Soubey, fondue en 1885, porte encore l'inscription (en latin):

«JE LOUE DIEU, JE PLEURE LES DÉFUNTS, J'APPELLE LES VIVANTS ET JE REPOUSSE LA FOUDRE».

### 4. La bénédiction des cloches

Depuis la réforme du Concile Vatican II, l'inauguration des cloches est devenue une bénédiction solennelle.

La voix des cloches exprime en quelque sorte les sentiments du peuple de Dieu. «quand il exulte et quand il pleure, quand il rend grâce ou qu'il supplie, quand il se rassemble et manifeste le mystère de son unité dans le Christ. Par suite du lien étroit entre les cloches et la vie du peuple chrétien, la coutume s'est répandue, qu'il est bon de conserver, de les bénir avant de les placer dans le clocher».

## II. Les cloches de l'église de Saint-Brais\*

Le nom de Saint-Brais (Sem Bris) apparaît pour la première fois en 1275. comme dépendance du village paroissial de Planey, déjà mentionné en 1139 dans la bulle du pape Innocent II confirmant les possessions du Chapitre de Saint-Ursanne.

La nomination du curé de Planey, et plus tard de Saint-Brais, appartient de (...)

# CLÔTURES ET ENCEINTES MÉGALITHIQUES DANS LE NORD DU JURA

On rencontre dans le Jura quelques rares jardins et places à fumier dont les clôtures sont constituées sur un ou deux côtés seulement par de grandes dalles de pierres dressées sur champ. Dans les *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, de 1947, le D<sup>r</sup> F. Ed. Koby a publié une étude de 60 pages intitulée «Les vestiges de mégalithes dans le nord du Jura». Le chapitre III de ce travail a pour titre «Mégalithes douteux». L'explication du mot douteux nous est fournie plus bas: «aucune preuve certaine ne les authentifie, aucune ne les disqualifie». Koby voulait dire par là que nous ne connaissons pas l'origine de certains mégalithes; c'est dans cette catégorie qu'il a classé les murs construits au moyen de dalles de calcaire. Il tente ensuite deux explications, mais se garde de ne rien affirmer.

1. Ces dalles plates, non équarries ni bouchardées ont été extraites dans le but de construire des clôtures,

2. Ces pierres ont été récupérées sur des monuments mégalithiques, toujours dans le but de construire des clôtures.

Koby cite les endroits où il a constaté la présence de ce genre d'enceintes.

Sur la base de ces données, nous avons recherché, inventorié et photographié ces différents sites à fin 1995, sans nous préoccuper, au stade actuel de nos démarches de leur datation et de leur origine.

## Porrentruy

«En sortant de la ville, dans la direction d'Alle, on voit à gauche de la route un jardin abandonné de forme rectangu-

laire, dont les côtés ont environ 12 à 14 m de longueur. Deux des côtés de cette propriété sont limités par de grosses pierres modernes régulières et bouchardées. Les deux autres sont marqués par de grandes dalles brutes, au nombre de 23, placées de champ, d'une hauteur de 120 à 130 cm, d'une largeur de 70 à 200 cm. Toutes ces dalles brutes ont une épaisseur de 15 à 20 cm et sont notablement plus minces que les blocs modernes...» Koby relève

également qu'une de ces pierres était percée d'un trou de 6 à 8 cm de diamètre, sans fonction apparente, semblable à la petite pierre percée qu'on peut toujours voir près de la célèbre Pierre Percée de Courgenay. Nous avons retrouvé la photo de cette pierre, malheureusement cassée, prise par le D<sup>r</sup> A. Perronne en 1947. Perronne qui annotait soigneusement toutes ses prises de vues, nous apprend également que l'enceinte mégalithique de (...)



Enclos mégalithique à la route d'Alle à Porrentruy. Photo A. Perronne 4.4.1947 - Démoli le 6.2.1949. Legs D<sup>r</sup> A. Perronne - Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy.